

L'Union européenne propose une loi pour restaurer la nature

Dossier de rédaction de H2o
August 2022

Les experts en environnement ont salué ce qu'ils ont appelé une loi potentiellement révolutionnaire visant à restaurer les écosystèmes endommagés en Europe. La loi sur la restauration de la nature, qui a été présentée le 22 juin par la Commission européenne, exigerait des États membres de l'Union européenne qu'ils restaurent les forêts, les zones humides et autres paysages marins et terrestres endommagés par le développement humain. La Commission européenne estime que plus de 80 % des habitats du continent sont en "mauvais" état. Les défenseurs de cette cause estiment que la réparation de ces écosystèmes est essentielle pour lutter contre le changement climatique et sauver les espèces de l'extinction. "Cette proposition trace la voie à suivre pour l'Europe, mais elle constitue également une source d'inspiration pour d'autres régions du monde", a déclaré Thierry Lucas, coordinateur de la gestion des écosystèmes en Europe pour le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). "C'est la première proposition de ce type, car elle rendrait les objectifs de restauration juridiquement contraignants."

La législation proposée doit encore être approuvée par le Parlement européen avant d'avoir force de loi. Mais les experts ont qualifié sa simple introduction d'événement marquant. Selon les chercheurs, la restauration des écosystèmes, un processus qui va de la plantation d'arbres à la revitalisation des zones humides, permet d'éviter les pires conséquences du changement climatique. La proposition de loi sur la restauration arrive à un moment crucial. Depuis 1970, les zones humides d'Europe occidentale, centrale et orientale ont diminué de 50 %. Au cours de la dernière décennie, 71 % des populations de poissons et 60 % des populations d'amphibiens ont diminué. Entre 1997 et 2011, le monde a perdu, selon les estimations, entre 3,5 et 18,5 billions d'euros par an en services écosystémiques. "Conserver ce qui reste de la nature ne suffit pas", a déclaré Bruno Pozzi, directeur du PNUE pour l'Europe. "C'est pourquoi la nouvelle proposition de loi européenne sur la restauration de la nature, avec une obligation générale de restaurer 20 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030, est un message fort pour soutenir la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes dans le monde entier." La loi sur la restauration sera examinée par le Parlement européen et le Conseil, qui décideront s'il convient de l'adopter. Si elle est adoptée, elle obligera les États membres à élaborer des plans nationaux visant à restaurer au moins 20 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030, et à réparer tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici 2050. Elle garantira également l'inversion du déclin des populations de pollinisateurs d'ici 2030, la réhumidification des tourbières, la restauration des habitats marins et la suppression des barrières fluviales, ce qui permettra à 25 000 kilomètres de rivières de s'écouler librement.

Cinq exemples de pays qui relancent leur biodiversité - La proposition de législation intervient dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, dirigée par le PNUE et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la période 2021-2030. La restauration est en train de devenir une solution clé à la crise climatique. L'effort est mondial, allant d'initiatives à grande échelle à des actions menées par les communautés. Au Pakistan, le gouvernement a lancé le programme "un tsunami de 10 milliards d'arbres" ; dans les Andes, un festival a permis de planter plus de 60 000 arbres en une journée ; dans les Appalaches, les mines de charbon sont transformées en puits de carbone ; au Royaume-Uni, le réensauvagement des herbiers marins a été entrepris le long des côtes.

PNUE